



AVIS D'INFORMATION
AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
DU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
DES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE DE FRÉJUS

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et à sa transcription dans l'article L.572-8 du Code de l'environnement, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var, agissant par substitution (article L. 572-10 du Code de l'environnement), annonce que le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) échéance 4, des infrastructures de transports terrestres de la commune de Fréjus identifiées dans les cartes de bruit stratégiques (CBS) publiées par le préfet du Var, est mis à disposition du public

DU 05 DÉCEMBRE 2024 AU 05 FÉVRIER 2025 INCLUS.

Durant cette période le projet de PPBE 4 sera accessible sur le site : <https://www.var.gouv.fr/>.

Il sera également consultable en support papier à l'accueil de la DDTM sis 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon, aux horaires d'ouverture au public.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE4 pourra le faire uniquement durant la mise à disposition de 2 mois :

1) soit par mail à l'adresse : ddtm-ppbe-consultation@var.gouv.fr

2) soit en remplissant le registre ouvert à la DDTM ;

3) soit par courrier libre adressé à DDTM/Direction/MICSDTP – Boulevard du 112^{èm} Régiment d'Infanterie – CS31209 – 83070 Toulon.

Les avis collectés feront l'objet d'une étude attentive. Après analyse, les résultats seront consignés dans une note qui accompagnera le PPBE 4.